

Madame Laëtitia Médard
Adjointe au Maire
Déléguée à la petite enfance

Le 19 mai 2014

Téléphone : 02 23 62 13 80

Télécopie : 02 23 62 13 89

l.medard@ville-rennes.fr

Conseil Municipal du 19 mai 2014
Intervention de Laëtitia Médard à propos des retraits et
affectations de postes pour la rentrée 2014

Madame La Maire,
Cher(e)s collègues,

Les propositions de l'Inspection Académique font état d'un solde positif de 10 classes minimum dans notre ville pour la prochaine rentrée scolaire.

Les élu(e)s du groupe communiste apprécient positivement ces propositions.

Et si ces évolutions sont liées à la nécessité d'accueillir près de 500 élèves supplémentaires dans les écoles rennaises en 2014, il reste qu'elle ne peut être l'unique motivation conduisant à une augmentation des moyens humains pour l'école.

L'école de la réussite pour tous suppose également davantage de moyens pour initier de nouvelles pédagogies, les adapter à chacun. Et là, je pense tout particulièrement aux élèves en situation de handicap puisque l'Inspection Académique fait état notamment d'une suppression de poste à l'école maternelle Carle Bahon, école qui accueille des enfants en situation de handicap.

Les élu(e)s du groupe communiste, notamment notre ancienne collègue Nicole Gargam, s'étaient déjà opposés à la suppression d'un poste dans cette école pour la rentrée 2012. À l'époque, la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants, de leurs syndicats et des élus avait payé.

Dans les observations que nous communiquerons à l'Inspection d'Académie, la spécificité de cette école est soulignée. Du fait de leur handicap, les enfants sourds et

malentendants ne peuvent s'intégrer dans une classe de 28 ou 30 élèves. Le projet de retrait d'un poste en maternelle est donc tout aussi préoccupant aujourd'hui qu'en 2012.

Autre point de vigilance, la scolarisation dès 2 ans. Si la loi de refondation de l'école fait de la scolarisation dès deux ans une priorité; dans les faits, nous constatons les grandes difficultés de certains parents rennais à scolariser leurs enfants. Or, l'accueil des moins de 3 ans est un indéniable facteur de réussite scolaire.

Enfin, cette rentrée des classes 2014 fait évidemment écho à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Considérant que cette réforme doit se faire dans l'intérêt de l'enfant, la Ville de Rennes n'hésite pas à s'interroger, à se remettre en question, à adapter certains dispositifs. Ainsi, la rentrée 2014 sera une nouvelle année d'observation et d'amélioration de cette récente réforme avec le lancement d'une enquête à destination des familles et des ajustements apportés tels que le retour à la sieste plus tôt. Il est également proposé de lancer de nouvelles expérimentations dès cette rentrée.

Cet état d'esprit constructif l'est aussi car nous nous sommes appuyés sur divers et nombreux lieux d'écoute et de concertation.

Il faut également souligner que Rennes s'appuie sur de nombreux atouts pour réussir cette réforme: une politique éducative affirmée comme une priorité, un important réseau d'associations qui permet des ateliers de qualité.

Pour ce faire, la ville a perçu 600.000 € de la part de l'Etat, ce qui est très loin d'être suffisant. Et si le Ministre de l'Education s'est engagé à prolonger d'un an le fonds d'amorçage lié aux rythmes scolaires, les collectivités ne peuvent se contenter d'une simple rallonge et cette réforme nécessaire perd beaucoup de son sens faute de moyens financiers pour de nombreuses collectivités.

Restant vigilants sur ces différents points, nous voterons favorablement cet avis.